

OBJET OBSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'OFFICE DE L'EAU, LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET VEOLIA EAU**

Dans le cadre de ses missions d'observation de la ressource en eau, l'Office de l'Eau organise un réseau de sites d'observation à des fins de connaissances de la ressource en eau.

Par Délibérations n° 12/1-13 du 25 février 2012 et n° 14/3-33 du 26 avril 2014, le Conseil Municipal a validé la convention de partenariat entre l'Office de l'Eau, la Ville et Véolia, et un premier avenant permettant l'observation de nouveaux ouvrages.

L'avenant n° 2 intègre également un nouveau site (Forage Est – situé chemin Grand Canal) au réseau d'observations de l'Office de l'Eau.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Aussi, je vous demande :

1° d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre l'Office de l'Eau, la Commune de Saint-Denis et VEOLIA Eau ;

2° de m'autoriser à signer ledit avenant et à accomplir toutes formalités et actes nécessaires à son exécution ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET OBSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'OFFICE DE L'EAU, LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET VEOLIA EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/1-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve de M. René-Paul VICTORIA en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'avenant n°2 à la convention de partenariat entre l'Office de l'Eau, la Commune de Saint-Denis et VEOLIA Eau.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer ledit avenant et à accomplir toutes formalités et actes nécessaires à son exécution.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Avenant n° 2 à la convention de partenariat notifiée le 20 mars 2012

ENTRE

La Commune de Saint-Denis, représentée par son Maire autorisé à signer le présent avenant par Délibération n° 15/1-04 du Conseil Municipal en séance du 24 février 2015, désignée ci-après par « la Commune de Saint-Denis » ;

L'Office de l'Eau Réunion, établissement public local à caractère administratif, ayant son adresse au 49 rue Mazagran, 97400 Saint-Denis, représenté par Monsieur Gilbert SAM YIN YANG, agissant en qualité de Directeur, désigné ci-après par « l'Office de l'eau » ;

ET

VEOLIA EAU REUNION Agence Nord, ayant son adresse au 53, rue Saint Anne, 97400 Saint-Denis, représenté par Monsieur Geoffroy MERCIER agissant en qualité de Directeur Régional, désigné ci-après par « VEOLIA » ;

Vu la convention de partenariat notifiée le 20 mars 2012 entre la Commune de Saint-Denis, l'Office de l'Eau Réunion et l'Agence Nord VEOLIA Eau Réunion visant à préciser les modalités de partenariat entre les parties, et notamment son article 5 ;

Considérant la demande d'installation d'un équipement de mesure sur le forage F5 Saint-Denis Est par l'Office de l'Eau Réunion ;

Article 1 : Equipement du forage F5 Saint-Denis Est

L'Office de l'Eau installe un équipement de mesure au niveau du forage AEP F5 Saint-Denis Est. La station de mesure est composée de trois sondes, fixées sur un même câble de suspension :

- une sonde Baro-Diver (hors d'eau) mesurant la pression atmosphérique ;
- une sonde Diver (dans l'eau) mesurant la pression absolue ;
- une CTD-Diver (dans l'eau) mesurant la conductivité électrique de l'eau et sa température.

Le descriptif des sondes est disponible en annexe 1 du présent avenant.

Par ailleurs, le système de fermeture du site sera aménagé pour permettre l'intervention des équipes de Véolia et de l'Office de l'eau (installation d'un système d'ouverture du portail à double cadenas).

1.1 Engagements de l'Office de l'Eau

L'Office de l'Eau s'occupera de la gestion du matériel de suivi, comprenant le relevé des données et l'entretien des sondes et du dispositif de suspension.

A cet effet, les agents de l'Office de l'Eau sont autorisés à intervenir sur le site du Forage F5 Saint-Denis Est.

1.2 Engagements de VEOLIA

L'installation de la station de mesure se fera en présence d'un agent de VEOLIA.

Par la suite, VEOLIA informera l'Office de l'Eau, dans les meilleurs délais, en cas de dysfonctionnement ou problème relevé de visu par ses agents sur les équipements.

1.3 Engagements de la Commune de Saint-Denis

La Commune de Saint-Denis autorise l'installation du matériel par l'Office de l'Eau et l'accès au forage F5 Saint-Denis Est.

Article 2 : Actualisation de la liste des stations suivies

Ouvrages	Suivi	Fréquence	Intervention VEOLIA sollicitée
Forage Quinquina	Piézométrie	12/ an	non
S1 Puits ZEC	Piézométrie	12/ an	non
Forage Domenjod	Piézométrie	12/ an	non
Forage Parc des Expositions	Piézométrie	4/ an	oui
Forage Trinité	Piézométrie	4/ an	oui
Puits du Chaudron	Piézométrie	4/ an	oui
Rivière Saint-Denis	Piézométrie	12/ an	non
Ravine du Chaudron	Hydrométrie	6/ an	oui
Bras Guillaume	Hydrométrie	4/ an	oui
Forage F5 Saint-Denis Est	Piézométrie/ conductivité	4/ an	non

Fait à Saint-Denis,
Le

**Le Maire
de la Commune
de Saint-Denis**

**Le Directeur
de l'Office de l'Eau
Réunion**

**Le Directeur
de VEOLIA Eau
Agence de Saint-Denis**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15104-B1-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Caractéristiques des sondes de mesures

La fiabilité en toutes circonstances

Le CTD-Diver est destiné aux personnes qui souhaitent mesurer, autour du niveau des plongées, pléistiques, l'intrusion d'eau salée, les eaux usées, les effluents ou la pollution issue des décharges ou des travaux d'assainissement de voiries. Cet instrument est muni de capteurs de pression et de température mais aussi d'un capteur à quatre électrodes qui permet de déterminer la conductivité dans une plage de mesure intégrée de 0 à 200 mS/cm. La conductivité peut être mesurée de deux façons différentes : représentation de la conductivité mesurée ou représentation d'une conductivité spécifique à 25 °C.



Le CTD-Diver permet d'effectuer 45 000 mesures de niveau, de température et de conductivité de l'eau potentielle avec la date et l'heure correspondantes.

Caractéristiques générales

Dimensions	ø18-22 mm x 135 mm
Capacité de la mémoire	45 000 mesures
Parties en contact avec le fluide	
boîtier	céramique (ZrO ₂)
boîtier du capteur de conductivité	céramique (ZrO ₂)
capteur de conductivité	électrodes platine sur support céramique (PtO ₂)
joints toriques	caoutchouc fluorocarbonylé (FKM)
capteur de pression	céramique (Al ₂ O ₃)
capuchon / cône	Axulon (PAG 30 %)
Durée de vie de la batterie	Dépend de l'utilisation
intervalle d'échantillonnage	de 1 seconde à 99 heures
Poids	95 grammes

Température

plage / compensation	-20 °C à 60 °C / 0 °C à 50 °C
précision	±0,1 °C
résolution	0,01 °C

Conductivité

plage réglable	10 µS/cm à 120 mS/cm
précision	±1 % de la plage de lecture
résolution	±1 % de la plage de lecture

Pression

Type	DI 271	DI 272	DI 273
plage	10 mH ₂ O	50 mH ₂ O	100 mH ₂ O
précision	±0,5 cmH ₂ O	±2,5 cmH ₂ O	±5,0 cmH ₂ O
résolution	0,2 cmH ₂ O	1,0 cmH ₂ O	2,0 cmH ₂ O

* précision nominale

Baro-Diver

Compensation de la pression barométrique

Le Baro-Diver* garantit une mesure précise des changements de pression atmosphérique. Cet instrument économique et simple à utiliser peut couvrir un rayon de 15 km, selon la topographie.

Il est, selon une technique éprouvée et innovante, doté d'une mémoire interne d'une capacité de stockage de 24 000 mesures par paramètre.

Pour chaque mesure, le Baro-Diver enregistre automatiquement la mesure, ainsi que la température, la date et l'heure.



Caractéristiques générales

Dimensions	ø18-22 mm x 90 mm
Capacité de la mémoire	24 000 mesures
Parties en contact avec le fluide	
boîtier	acier inoxydable (316L)
joints toriques	caoutchouc fluorocarbonylé (FKM)
capteur de pression	céramique (Al ₂ O ₃)
capuchon / cône	Axulon (PAG 30 %)
Durée de vie de la batterie	Dépend de l'utilisation
intervalle d'échantillonnage	de 0,5 seconde à 99 heures
Poids	70 grammes

Température

plage / compensation	-20 °C à 60 °C / -10 °C à 50 °C
précision	±0,1 °C
résolution	0,01 °C

Pression

Type	DI 500
plage	1,5 mH ₂ O

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15104-B2-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015

Gilbert ANNETTE